

A partir du 24 octobre 2022, le Centre d'enregistrement pour demande de Protection temporaire déménage au 40 Place Victor Horta, 1060 Bruxelles.

- Le centre d'enregistrement de l'Office des étrangers est ouvert du **lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.**
- Les heures d'ouverture sont toujours adaptées en fonction du nombre de demandes.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés au sein du Centre d'enregistrement.
- Nous vous conseillons de ne pas vous rendre au Centre d'enregistrement avec vos animaux de compagnie. Si vous n'avez pas d'autres possibilités, une zone extérieure est néanmoins prévue pour eux.
- Plus d'infos : www.info-ukraine.be
- Accès:
 - **METRO**: lignes 2 et 6: Arrêt "Gare du Midi" (suivre sortie "Tour du Midi" et prendre la sortie "Place Horta") (www.stib-mivb.be)
 - **TRAIN** : Gare du Midi (prendre la sortie "Place Horta") (www.belgianrail.be)
 - **BUS** : lignes 48 49, 50, 73 et 78: Arrêt "Gare du Midi" (www.stib-mivb.be); Arrêt "Gare du Midi" (www.delijn.be) ou Arrêt "Suède" (www.infotec.be)
 - **TRAM** : lignes 3, 4, 51, 81 et 82 : Arrêt "Gare du Midi" (www.stib-mivb.be)
 - **AUTO**: Q-Parking Gare du Midi